



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°605) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES BERLIOZ,
BOUQUET, POLE DOCUMENTAIRE, COUPERIN
ET SOSTENUTO, A L'ASSOCIATION «
CORRESPONDANCES ET MUSIQUE » A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-446
EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Correspondances et Musique » représentée par son Président, Monsieur Pierre Emmanuel Thiard, domiciliée 31 quai Jayr, 69009 Lyon, d'organiser des auditions, dans les salles Sostenuto et Couperin : le 12 septembre 2019 de 13 h à 18 h, des répétitions dans la salle Berlioz : les 14 octobre et 27 janvier 2020 de 10 h à 17 h 30, le 15 octobre de 9 h 30 à 16 h 30, les 29 novembre 2019 et 5 avril, 18 juin, 29 et 30 juillet 2020 de 10 h à 19 h et le 24 mars 2020 de 10 h à 16 h 30, des répétitions dans la salle Couperin : le 24 mars 2020 de 16 h 30 à 19 h, des répétitions au Pôle Documentaire : le 4 avril 2020 de 10 h à 19 h, des répétitions dans la salle Bouquet : le 3 juin 2020 de 10 h à 16 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Correspondances et Musique » représentée par son Président, Monsieur Pierre Emmanuel Thiard, domiciliée 31 quai Jayr, 69009 Lyon, une convention de location de salles, pour un montant de 121,17 € TTC (cent vingt et un euros et dix-sept centimes) dus au titre des frais de gardiennage, afin d'organiser des auditions, dans les salles Sostenuto et Couperin : le 12 septembre 2019 de 13 h à 18 h, des répétitions dans la salle Berlioz : les 14 octobre et 27 janvier 2020 de 10 h à 17 h 30, le 15 octobre de 9 h 30 à 16 h 30, les 29 novembre 2019 et 5 avril, 18 juin, 29 et 30 juillet 2020 de 10 h à 19 h et le 24 mars 2020 de 10 h à 16 h 30, des répétitions dans la salle Couperin : le 24 mars 2020 de 16 h 30 à 19 h, des répétitions au Pôle Documentaire : le 4 avril 2020 de 10 h à 19 h, des répétitions dans la salle Bouquet : le 3 juin 2020 de 10 h à 16 h ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191121-lmc1H6735H1-AR Date de réception en Préfecture : 21/11/2019 Date de Publication : 21/11/2019

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191121-lmc1H6735H1-AR
Date de réception en Préfecture : 21/11/2019
Date de Publication : 21/11/2019